

*Les salarié·es de la Mission Locale Technowest (Mérignac) connaissent une dégradation grave et rapide de leurs conditions de travail :
Les élu·es et militant·es CGT ont alerté.*

Alerte des élu·es du CSE, pourquoi ?

- En 3 mois, l'équipe de Blanquefort est passée de l'équivalent de **5,3 conseiller·es à 1,8**.
- Recours systématiques :
 - ✓ Aux contrats précaires
 - ✓ Contrats aidés
 - ✓ Contrats non renouvelés
 - ✓ Départs non remplacés
- Dénonciation des charges de travail devenues intenables ;
- Des jeunes accueilli·es dans des conditions que les professionnel·les jugent **contraires à leurs missions et à leur éthique**.
- Le CSE a **alerté à de multiples reprises** la direction et le Président.
- Des salarié·es sont aujourd'hui en **arrêt de travail pour épuisement professionnel**, avec des accidents du travail reconnus, notamment des élu·es et militant·es CGT



**Toutes ces attaques ont un impact sur notre jeunesse.
Ces salarié·es accompagnent au quotidien les jeunes**

Quand les représentant·es du personnel CGT agissent, ils sont entravé·es dans leurs missions d'élu·es :

- convocations disciplinaires, mises à pied conservatoires, procédures de licenciement visant des élu·es CSE ou syndiqué·es CGT.
- **l'Inspection du travail a refusé un licenciement**, en lien avec l'activité syndicale.

Défendre les salarié·es ne devrait jamais exposer à des sanctions.

Après des attaques pour faire taire :

- Salarié militant CGT licencié.
- Tous les élu·es CGT du CSE et un ancien salarié militant syndical CGT font l'objet de **poursuites au tribunal correctionnel par l'ensemble de la direction pour diffamation**, après avoir exercé leur droit d'alerte faisant partie de leur mission d'élu·es CSE.

Ces procédures ont des impacts :

- sur la **santé** des salarié·es concerné·es, **5 ACCIDENTS du TRAVAIL** en l'espace de quelques mois reconnus par la CPAM, sans précédent au sein de la Mission Locale.
- sur le **fonctionnement du CSE**,
- sur la capacité des représentant·es du personnel à exercer leurs mandats.

Malgré le refus de licenciement par l'Inspection du travail en 2025, l'**élue CGT concernée a dû attendre plus d'un an pour pouvoir réintégrer son poste. Ils ont retiré à l'élue CGT son droit fondamental de travailler !** Il a fallu saisir le Conseil des Prud'hommes pour permettre cette réintégration.

Remise en cause des droits des élu·es et des salarié·es

- Limitation des moyens ou interdiction de communication du CSE vers les salarié·es.
- Consultations obligatoires bafouées.
- Décisions prises et annoncées sans consultation effective et préalable du CSE.



La CGT continuera d'agir, d'alerter et de défendre les salarié·es, sur le terrain et au travers des mandats des élu·es au CSE.

Ces pratiques ne sont pas acceptables, la CGT continuera à les combattre

NOS REVENDICATIONS :

- **Arrêt des procédures judiciaires contre les élu·es CGT.**
- **Augmentation des effectifs**
- **Amélioration de l'organisation et des conditions de travail**
- **Respect des mandats syndicaux du CSE, de ses élu·es, et du Code du travail.**
- **Protection réelle de la santé et de la sécurité des salarié·es.**
- **Mise en place de mesures concrètes pour la protection de l'ensemble des salarié·es**

Toute la CGT doit se mobiliser pour soutenir les camarades CGT de la mission locale

**VENDREDI 27 FÉVRIER 2026
A 14H**

Place Charles de Gaulle MERIGNAC

Contacts: ulcgtmerignac@gmail.com

cgtmilina@gmail.com

cgtmlpaio@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique